



PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE BASTIA REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2019

1/ Le cadre général

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif lié à la politique de la ville qui s'intègre au volet Education du contrat de ville 2015-2020. Il s'adresse aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et/ou culturel favorable à leur développement.

Il est porté par la Caisse des écoles de la Ville de Bastia et financé par le Commissariat Général à l'Égalité de Territoires (CGET), la Ville de Bastia ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales.

Le PRE se caractérise par une double originalité :

- D'une part, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité,
- Et d'autre part, **l'approche individualisée** des parcours éducatifs où il s'agit de prendre en compte la singularité de chaque situation.

2/Les publics bénéficiaires et l'identification des fragilités de l'enfant

Le PRE s'adresse à l'enfant et à sa famille en prenant en compte son contexte scolaire, familial, sanitaire, social, socioculturel.

Il vise les enfants et les adolescents entre 2 et 16 ans, issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et scolarisés dans les établissements du périmètre, qui sont en situation de fragilité pouvant compromettre leur réussite éducative.

Rappel

- *Quartiers prioritaires de la ville de Bastia : Centre Ancien et Quartiers Sud*
- *Les établissements scolaires concernés : école maternelle et élémentaire Campanari, Gaudin, Amadei et C.Andrei et les collèges de Saint Joseph et de Montesoro.*

L'identification des fragilités s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire formée d'un réseau coordonné d'intervenants institutionnels et associatifs qui se mobilisent autour de situations individuelles d'enfants en difficulté.

Chaque acteur apporte à la connaissance des autres, les informations utiles afin de cerner l'ensemble des besoins de l'enfant et, le cas échéant, ceux de sa famille.

L'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative propose ensuite à l'enfant et à ses parents un parcours d'actions inscrit visant à résoudre les fragilités repérées.

Ce parcours peut être composé à la fois, d'interventions spécifiques réalisées dans un cadre individuel ou collectif, et d'actions non spécifiques relevant du droit commun ; l'ensemble devant être inscrit dans un projet personnalisé avec des objectifs posés par enfant.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier les facteurs qui freinent ou empêchent une évolution positive sur le plan éducatif, de les analyser, et d'y apporter des réponses pertinentes.

Les fragilités ou difficultés identifiées peuvent concerner :

-le contexte familial : problème de santé des parents ou d'un membre de la fratrie, monoparentalité, recomposition familiale, difficultés d'intégration, non maîtrise du français, invalidité des parents, violences et/ou intrafamiliales...

-La santé de l'enfant : troubles dys, difficultés cognitives, troubles du comportement, souffrances psychologiques...

-les facteurs socio-économiques : précarité, problème de logement, surendettement...

Les quatre référents familles du dispositif, principaux interlocuteurs des familles bénéficiaires, assurent le suivi des parcours et la cohérence de actions menées au regard des objectifs définis dans le parcours PRE.

3/ Axes et objectifs PRE 2019

Pour répondre aux priorités spécifiques du PRE, les actions s'attacheront principalement à :

-Favoriser l'épanouissement personnel et global de l'enfant

-Concourir à une scolarité réussie de l'enfant

-Améliorer sa relation aux autres et à son environnement

-Associer les parents à la réussite de leur enfant

De manière plus précise, en fonction des axes, les actions doivent s'inscrire dans les priorités qui suivent :

AXE 1 : Aide à la scolarité

-Mettre en avant des méthodes pédagogiques spécifiques et personnalisées

-Proposer des espaces de parole : enfant, famille

-Favoriser un accompagnement concerté parents/enseignants/intervenants tout en intégrant l'enfant

-Favoriser l'entrée dans les apprentissages scolaires

-Favoriser l'accompagnement au sein du domicile

AXE 2 : Soutien à la parentalité

-Accompagner globalement le parent dans son rôle de premier éducateur (guidance parentale, accompagnement psycho-éducatif, intervention systémique etc...)

-Valoriser les compétences parentales

-Soutenir/relayer les parents dans certaines tâches du quotidien en prenant en compte la globalité de la situation par la mise en place d'actions reliées

-Favoriser la relation parent/enfant

AXE 3 : Santé-accès aux soins

- Permettre aux familles une meilleure connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant (hygiène de vie, besoin de sécurité, estime de soi...) et un accompagnement vers le soin
- Favoriser la prise en charge individuelle des enfants et des adolescents, et de leurs parents
- Diagnostiquer et accompagner les enfants et leurs familles qui rencontrent des troubles spécifiques des apprentissages, psychomoteurs, de motricité...
- Mettre en place les séances de suivis/remédiations nécessaires

AXE 4 : Accès aux loisirs et à la culture

Devront être proposées des actions organisées en petits groupes (2/3 enfants) et/ou individualisées pour favoriser la réussite éducative des enfants et des parents du PRE afin de :

- Développer l'estime de soi
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant
- Favoriser la relation parents/enfants
- Révéler et développer le potentiel de chaque enfant à travers des activités culturelles, artistiques et sportives

Sur la particularité du PRE :

Le PRE ne se substitue pas au droit commun. Les projets doivent donc avoir une plus-value réelle au regard des axes et objectifs ci-dessus mais également dans la personnalisation de la prise en charge de l'enfant et de sa famille.

4/ Qui peut postuler ?

Cet appel à projets s'adresse aux associations et aux établissements scolaires.

5/ Les modalités de l'appel à projets

En fonction des axes et objectifs retenus dans cet appel à projets, chaque opérateur peut déposer une ou plusieurs actions dans les 4 domaines prioritaires.

- ***La composition du dossier***

Pour être recevable, tout dossier devra comporter impérativement les éléments suivants :

- la fiche projet 2019 dûment complétée, téléchargeable en ligne sur le site de la ville
- une fiche projet par action déposée
- un budget prévisionnel transparent, clair et correspondant au plus près à la réalité ainsi que des références d'actions similaires
- un rapport annuel d'activités de la structure pour 2018
- une attestation d'assurance en responsabilité civile
- les statuts de l'association et la composition du bureau
- le récépissé de déclaration en préfecture (et modification s'il y a lieu)
- un RIB

- **Procédure et calendrier**

Il est proposé un calendrier commun entre l'appel à projets du Programme de Réussite Educative et le Contrat de Ville. Les documents et les procédures restent toutefois bien distincts.

| |
|--|
| Les dossiers sont à retourner, complétés, avec les pièces jointes demandées pour le : Vendredi 15 février 2019 midi au plus tard |
|--|

Une réunion d'information sur les orientations 2019 des appels à projets Contrat de Ville et PRE aura lieu le **Mardi 10 janvier 2019 à 10h**, Salle du Conseil municipal, Mairie de Bastia.

Afin de permettre l'instruction du dossier, la procédure et le calendrier devront être rigoureusement respectés.

Le dossier complet sera transmis au service de la Réussite Educative pour le **15 février 2019** au plus tard à l'adresse suivante :

Mairie de Bastia
Service Réussite Educative
A l'attention de Mme OTTAVI Gabrielle
Avenue Pierre-Giudicelli - 20410 Bastia Cedex

Ou par envoi mail : gottavi@bastia.corsica

Contacts :

Pour toutes informations ou renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Gabrielle OTTAVI, coordinatrice du PRE : gottavi@bastia.corsica / 04 95 37 49 63 ou 06 79 73 29 89